

Rapport N° 125/2018

Aménagement d'écrans interactifs dans tous les bâtiments scolaires de Nyon

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 523'000.- TTC

Nyon, le 31 octobre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie les 12 septembre et 11 octobre 2018, à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mmes Corinne Vioget Karadag, Daniele Schwerzmann et de MM. Patrick Buchs (excusé lors de la seconde rencontre), Pierre-Alain Couvreur, Olivier Monge, Sacha Soldini, Joseph Gulizia et Jonas Donnet (président et rapporteur).

Mme Stéphanie Schmutz, Municipale du Service enfance, logement et cohésion sociale et M. Michel Piguet Chef de Service, étaient présents à la première séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications.

Présentation

Les technologies de l'information ont rapidement évolué et se sont invitées dans notre environnement professionnel et dans notre quotidien. L'enseignement bénéficie également de cette évolution. En effet, l'informatique est devenue un support indispensable, mais il est également devenu un moyen d'enseignement. Ce dernier se manifeste par l'utilisation d'écrans interactifs couplée à l'exploitation de programmes éducatifs

Des écrans ont déjà été installés dans plusieurs écoles; financés par les comptes 2017 et antérieurs. La question est d'équiper, au travers du préavis n°125/2018, les écoles:

- La paix (7 écrans interactifs nécessaires)
- Le Rocher (28 écrans interactifs nécessaires)
- Gai-Logis (6 écrans interactifs nécessaires)

Il sera question de l'école du centre-ville, qui ne dispose pas d'écrans interactifs, quand sa rénovation sera en cours.

Effectuer les achats de manières groupées, comme il est question dans le préavis traité par la présente commission, permet d'avoir une homogénéité dans les installations et les partenaires ainsi que d'avoir l'opportunité de disposer d'un rabais.

La responsabilité du financement

Les échanges préliminaires lors de la première rencontre de la commission, avec la présence de la Municipale et du chef de service concernés, ont porté sur une question qui a eu une certaine couverture médiatique durant cet été¹. Il s'agissait de savoir à qui, entre le canton et les communes, il incombait de payer pour l'acquisition et l'installation des écrans interactifs.

La Municipalité s'est enquis de la question et disposait, lors de notre séance, d'une réponse du canton. L'Etat de Vaud ne paiera pas pour l'acquisition et l'installation des écrans interactifs. La commission en est mécontente. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) ainsi que l'Association des Communes Vaudoises (adCV) travaillent sur une initiative parlementaire visant à faire changer les responsabilités du canton à cet égard. D'ici à ce que ce projet aboutisse, les Communes paient.

La commission regrette que des réflexions à l'échelle de la région n'aient pas été menées afin de mutualiser les achats, les installations, les formations au personnel ou encore la maintenance. En outre, elle déplore le fait qu'une partie du matériel ait déjà été acheté alors qu'il aurait sans doute été souhaitable que tout soit fait en une fois. En effet, on relève maintenant le fait qu'un manque d'équité est subi par les élèves, les enseignants et entre les différents établissements.

Ecrans et enseignement

La commission est totalement et unanimement étrangère à l'utilisation des écrans interactifs. Elle est bien consciente qu'un des nombreux rôles de l'école est d'accompagner les étudiants dans le monde du numérique. Néanmoins, l'utilisation des écrans interactifs a laissé la commission dubitative. Bien que la question n'influe pas sur la décision de la commission, elle a été l'objet de nombreuses discussions en son sein. Ainsi, les commissionnaires ont recolté de nombreux avis liés à leur utilisation, tant auprès d'élèves que d'enseignants. Il s'avère que, pour certains, c'est un outil magique qui favorise un apprentissage plus efficace et plus rapide et dont l'utilisation est plaisante pour les enseignants comme pour les élèves (et en particulier chez les plus jeunes). D'autres, en revanche, dont une grande partie des enfants des commissionnaires, considèrent l'outil sans réelle plus-value voire son utilisation chronophage. La commission reste donc mi-figue mi-raisin au regard des avis partagés.

La commission aurait aimé avoir une comparaison entre le besoin de ces écrans interactifs et leur utilisation effective. En effet, elle considère cela comme un équipement onéreux et se pose la question de la pertinence d'en installer dans toutes les classes. Elle se demande également si l'utilisation d'écrans interactifs mobiles ne serait pas plus souhaitable.

Enfin, la formation n'est pas explicitement abordée dans le préavis mais il est souhaité que le soumissionnaire dispense une ou des formations au corps enseignant afin d'utiliser les écrans interactifs de manière efficiente.

Ecrans et durabilité

Considérant tout l'aspect environnemental et social lié à la production et l'exploitation de matériel informatique, il est important de rappeler que l'extraction de terres rares (nécessaire à la production des écrans interactifs) a pour conséquence que sur un autre continent des enfants jouent avec des balles d'un diamètre de 7.62mm et que le raffinement de ces métaux est également ignominieux.

Il est à mentionner que les écrans interactifs (contrairement aux tableaux interactifs, qui utilisent une lampe, à la manière des beamers) bénéficient d'une longévité non négligeable pour ce type de matériel. En effet, les communes ayant acquis ces biens il y a bientôt une dizaine d'années n'ont

¹ cf article "Personne ne veut payer pour les tableaux interactifs en classe" - 24 heures, 25-26 août 2018
cf article "Des règles pour éviter la fracture numériques" - 24 heures, 11 septembre 2018

pas relevé de soucis relevables à ce niveau. La commission n'a cependant pas pu s'empêcher d'opposer la longévité des écrans interactifs à celle des très classiques tableaux noirs.

Le préavis n'apporte pas d'information quant à leur avenir. La commission aurait souhaité connaître les termes liés à leur démontage, extractions et leur revalorisation; si possible dans une classe d'école d'un pays tiers.

Installation des écrans

Un élément qui a fortement interpellé la commission et qui a engendré de vives discussions est la nécessité de faire appel à un ingénieur électricien ainsi qu'à un architecte. En effet, la commission ne comprend pas leur utilité dans ce qu'elle estime, pour caricaturer un peu, être l'installation de grosses télévisions. En outre, les honoraires d'architectes et d'ingénieur lui paraissent particulièrement élevés. Elle pense sincèrement que leurs présences sont dispensables et que le Service d'Architecture et Bâtiment pourrait prendre en charge ce type d'installation. La commission a demandé de plus amples explications à ce sujet, mais malheureusement, les réponses n'ont pas apporté la lumière sur les zones d'ombres qui laissaient la commission dans l'incompréhension.

Par conséquent, la commission considère que les professionnels susmentionnés ne sont pas nécessaires et que de nombreuses économies peuvent être réalisées en se passant de leur présence. Une autre piste discutée en commission qui permettrait de réduire les coûts est de ne pas équiper toutes les classes et de mutualiser les écrans entre les professeurs.

Enfin, la commission regrette que le Service d'Architecture et Bâtiment ne puisse pas prendre en charge ce type d'installation. En effet, selon les réponses de la Municipalité, ils n'ont ni les ressources, ni la disponibilité pour le faire.

Garantie, maintenance et exploitation

La garantie est annoncée comme étant de 2 ans, conformément au Code des obligations. Toutefois, il est dans l'intention de la Commune de bénéficier d'une garantie de 6 ans. La question de la maintenance reste toutefois sans réponse. Qui s'occupe de les entretenir ou d'apporter un support aux utilisateurs ?

Conclusion

Pour commencer, la commission regrette que ça ne soit pas le canton qui prenne en charge l'acquisition et l'installation des écrans interactifs. Au regard du nombre d'écrans interactifs à installer, il est également regretté que l'acquisition et l'installation des écrans n'aient pas été une initiative plus globale - pourquoi pas à l'échelle régionale - en vue de mutualiser les achats, les installations, les formations au personnel ou encore la maintenance.

La question de la maintenance, de l'entretien et du support à l'utilisateur reste en souffrance. Il paraît peu souhaitable à la commission de s'engager sur l'acquisition, le déploiement et l'exploitation de matériel de ce type avec ces inconnues.

Enfin, certains coûts liés à l'installation paraissent toujours surfaits à la commission. Au regard du montant concerné et de la présente conjoncture financière, elle considère que ces coûts peuvent et doivent être revus à la baisse. Elle est également navrée que les Services communaux ne puissent pas prendre en charge la mise en place des écrans interactifs.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 125/2018 concernant l'« Aménagement d'écrans interactifs dans tous les bâtiments scolaires de Nyon »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De renvoyer le préavis à la Municipalité

La Commission :

Corinne Vioget Karadag
Daniele Schwerzmann
Patrick Buchs
Pierre-Alain Couvreu
Olivier Monge
Sacha Soldini
Joseph Gulizia
Jonas Donnet (rapporteur)